

PGSSE

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables

Une approche globale de
la sécurité sanitaire de l'eau

**PRÉVENIR
ANTICIPER
AGIR**



« Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson consiste à appliquer une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur. »

Source : Organisation Mondiale de la Santé

Une nouvelle culture Santé pour la gestion de l'eau

Le PGSSE constitue une approche complémentaire de celles existantes, pour prévenir, par **une gestion « en amont »**, des risques sur le système de production et de distribution en eau.

La stratégie PGSSE est avant tout préventive. Elle permet d'identifier des actions qui limiteront le risque de détérioration de la qualité de l'eau à chaque étape...

- Zone de captage
 - Unités de traitement
 - Stockage
 - Réseau de distribution
- ... et jusqu'au point de distribution chez l'utilisateur.

L'objectif de la démarche est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau distribuée. Le PGSSE contribue ainsi à préserver la santé des consommateurs.

Le PGSSE

est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique **en valorisant les démarches existantes.**



Le PGSSE

représente un **outil d'adaptation au changement climatique** en anticipant les conséquences résultant de la raréfaction de la ressource exploitée, due à l'augmentation de la concentration du milieu en polluants, au développement du danger microbologique. Il permet de prévenir les situations de crise sur un système d'exploitation (inondations, panne électrique, épidémies, etc.).

Le PGSSE permet de rationaliser la planification du renouvellement des infrastructures et des investissements au regard des enjeux de santé publique et d'améliorer l'efficacité des installations. Il s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue des services d'eau** sur tout le territoire.

Le PGSSE

permet d'avoir une vision stratégique de la sécurité sanitaire des services d'eau.



PGSSE

Valoriser l'existant

Favoriser une gouvernance pérenne

Des services d'eau, véritables acteurs de santé

Les élus et leurs équipes porteurs de la démarche

L'implication des collectivités est essentielle à la réussite du PGSSE. Élus, personnels techniques et exploitants seront fortement mobilisés, dès le début et tout au long du processus.

Une équipe PGSSE forte sera essentielle à la fois pour l'élaboration du document et dans les phases de suivi et de révision du PGSSE.



Le PGSSE permet aux services d'eau d'améliorer leurs pratiques en termes d'organisation, de management, de formation, de professionnalisation et de communication.

Témoignages d'élus

Dans de nombreuses régions, comme en Occitanie, des collectivités se sont engagées dans la démarche.

« La qualité de l'eau potable est essentielle, même pour une petite commune. Les travaux récents nous ont permis d'améliorer très largement la qualité de l'eau distribuée à la population. La démarche PGSSE va nous aider à maintenir et sécuriser le niveau de service aux usagers »

M. Vidal, Maire de Murat sur Vèbre.

« La démarche est un processus d'amélioration en continu qui nous pousse à réfléchir sur l'organisation du service et les procédures à développer dans le but de réduire les risques sanitaires ».

M. Caperet, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay.



Contexte réglementaire, une obligation à moyen terme

La refonte de la **Directive Européenne** « eau potable » (version 2020) prévoit de rendre obligatoire les PGSSE sur l'ensemble des systèmes d'eau potable, avec des exemptions possibles pour les petits fournisseurs d'eau.

En France, le Plan National Santé Environnement (2015-2019) prévoit de promouvoir la mise en place des PGSSE.

En Occitanie, le Plan Régional Santé Environnement (2017-2023) prévoit de poursuivre la réduction du risque sanitaire lié à l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

L'ARS Occitanie vous accompagne

Depuis 2019, des sensibilisations sont réalisées, localement, pour les collectivités, les élus, les exploitants.

Guide méthodologique, formation, conseil, ou aide méthodologique peuvent être proposés pour les collectivités ayant débuté un PGSSE.

Des aides financières sont également disponibles auprès des Agences de l'eau.

Pour agir :

Contactez la délégation de l'ARS de votre département :

www.occitanie.ars.sante.fr (page contact)

Contactez votre délégation de l'agence de l'eau :

Adour Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

RMC : www.eaurmc.fr

